

C - LISTE, SURFACE PONDRÉÉE ET TARIF D'ÉVALUATION DES LOCAUX DE RÉFÉRENCE

Indications générales : On distinguera pour la rédaction du cadre ci-dessous, trois catégories : 1. Maisons individuelles; 2. Appartements, y compris les chambres de domestiques; indépendantes; 3. Dépendances bâties isolées et assimilées (garages des immeubles collectifs, parkings et dépendances de pur agrément). A l'intérieur des paragraphes 1 et 2, une distinction sera faite entre les locaux d'habitation et les locaux à usage professionnel.

Pour chacune des catégories de locaux représentées dans la commune, il sera cité des termes de référence les plus remarquables du point de vue de la comparaison à effectuer et comprenant, le cas échéant, des dépendances bâties et non bâties d'importance moyenne par rapport à la généralité des locaux de même nature.

Dans les communes où subsiste encore la réglementation des prix des loyers, il conviendra de choisir des locaux de référence tous sous le régime de la loi du 1^{er} septembre 1948 et dont le prix de location s'inscrit au niveau généralement constaté pour les locaux de l'époque.

Explications particulières: Col. 2 : suivre l'ordre numérique (1, 2, 3, 4, etc.) et alphabétique (A, B, C) des catégories.

Col. 10 : utiliser le code suivant : B. (bonne); S. (assez bonne); P. (passable); M. (moyenne); T.M. (mauvaise).

Col. 11 et 12 : utiliser le code suivant : A.B. (très bonne); B. (bonne); G. (ordinaire); M. (moyenne).

Col. 13 à 23 : les renseignements à fournir dans ces colonnes seront tirés des déclarations H.I. (y compris, le cas échéant, l'encreuse H.II) et H.III préalablement vérifiées.

N° d'ordre L'indication concernant	Catégorie ou type	Situation		Propriétaire		Occupant		
		Références cadastrales		Nom ou dénomination sociale		Groupe à laquelle appartient		
		Section	N° B. num.			E	7	
1	2	Rue, numéro, quartier, hameau		Nom ou dénomination sociale	Groupe à laquelle appartient	Nom ou dénomination sociale		

1. MAISONS INDIVIDUELLES

a) Locaux d'habitation

1	5	A	134	Village		79		
2	5	B	184	Lavelanet		301		
3	5M	A	230	Le Village		215		
4	5M	B	232	Lavelanet		112		
5	6	A	312	Village		311		
6	6	A	75	Village		70		
7	7	A	123	Le Catlat		154		
8	7	B	198	Lavelanet		254		
9	7M	C	65	Centourant		39		
10	8	C	74	Moulin à Vent		55		

b) Locaux à usage professionnel :

Néant.

2^e) APPARTEMENTS

c) Locaux d'habitation :

11	5M	A	152	Le Roc'hoc		51		
12	6	A	27	Le Village		157		
13	7	B	31	Gleizes		173		

d) Locaux à usage professionnel :

Néant.

3^e) DÉPENDANCES BÂTIES, ISOLÉES OU ASSIMILÉES

a) Dépendances ordinaires :

14	3	B	150	Palgarde		377		
14	4	A	84	Le Village		54		

b) Dépendances de surcroît :

15	BA	B	164	Lavelanet		301		
----	----	---	-----	-----------	--	-----	--	--

Col. 13 : - locaux d'habitation : cf. rubriques 41 à 9 (cas échéant B1 et, lignes 1 et 2, et 51 à l'après indépendante, etc.).

- locaux à usage professionnel : cf. rubriques 41 à 6 (cas échéant B1 et, ligne 3, et 51 à l'après indépendante, etc.).

Col. 15 : cf. rubrique 41 à (le cas échéant B1 et, ligne 5 (locaux d'habitation), ou 41 b (le cas échéant B1 et, ligne 2 (locaux à usage professionnel)).

Col. 16 : pour seulement la superficie des terrains formant une dépendance indispensable et immédiate des constructions (C.G.I., art. 1387).

Col. 19 à 22 : indiquer le nombre d'éléments de confort.

Col. 23 : porter une croix lorsque le local possède le chauffage central.

Col. 26 : pour les locaux soumis à la réglementation des prix des loyers, indiquer, en inscrivant à l'encre verte, le loyer réel au 1^{er} janvier 1970.

Col. 27 : mentionner notamment : 1^e les aménagements usuels qui sont débant leur gaz, électrique; 2^e pour les éléments relevant du paragraphe 3, la nature de la dépendance (garages, remises, etc.) ou de l'élément de pur agrément (écurie, serre); 3^e pour les locaux soumis à la réglementation des prix, inscrire, en regard du loyer indiqué en inscrivant à l'encre verte, le rapport loyer/col. 25.

S.P. (col. 24).

Année de la construction	Etat d'entretien de la construction	Caractéristiques		Contrace		Confort		Surface totale	Taux d'évaluation	Valeur foncière cadastrale (col. 24 X col. 25)	Observations							
		Situation	Nombre de pièces	Surface réelle des pièces	Pièces et annexes	Dépendances non bâties	Situé d'eau	N.C.	Isolage	Douche	Chauffage central							
9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27
1960	B	0	0	8	1	-	193	15	965	2	1	1	-	x	263	26	7.504	
1965	B	0	0	5	1	-	150	115	400	1	1	1	1	x	261	28	7.308	
1900	AB	C	M	12	1	-	350	250	800	1	2	1	-	x	479	25	11.975	
1967	B	0	0	4	-	1	72	72	910	1	1	1	-	x	171	25	4.275	
1930	P	0	0	3	1	-	68	118	355	1	1	-	1	-	107	22	2.354	
1935	B	0	0	3	-	1	60	20	450	1	1	-	1	x	114	22	2.508	
1977	P	0	0	3	-	1	72	55	620	-	-	-	-	-	86	18	1.548	
1963	M	0	0	3	-	1	40	-	-	-	-	-	-	-	43	18	774	
1909	M	0	0	4	1	-	83	83	312	-	-	-	-	-	87	15	1.305	
1700	TM	0	0	2	1	-	47	-	500	-	-	-	-	-	42	9	378	
1945	AB	0	0	5	-	1	90	-	-	1	1	1	-	x	329	25	3.225	
1650	M	0	0	3	1	-	47	-	-	1	1	-	1	-	60	22	1.320	
1856	M	0	0	1	1	-	46	-	-	-	-	-	-	-	47	18	846	
1968	AB	0	0	-	-	-	-	-	-	47	-	-	-	-				
1934	AB	0	0	-	-	-	-	-	-	16	-	-	-	-	17	16	272	Nouveau type de garage)
1966	B	0	0	-	-	-	-	-	-	40	-	-	-	-	52	10	520	Piscine